

FAQ : l'attestation de responsabilité civile

Est-ce qu'il y a des documents à fournir avec la convention de stage ?

Le service des stages ne vous demandera qu'un document pour les stages en France : l'attestation de responsabilité civile.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une assurance qui vous couvre en cas de dommages causés à autrui ou à ses possessions, elle doit comprendre la situation particulière d'un stage.

Quand est-ce que je dois me la procurer ?

Vous pouvez le faire sans attendre d'avoir un stage : dans la plupart des cas, c'est gratuit. Vous devrez la fournir obligatoirement quand vous apporterez votre convention au service des stages pour la dernière signature, celle du Doyen.

Est-ce que je suis déjà couvert ?

C'est une assurance obligatoire mais mal connue. Souvent vous êtes déjà couvert même sans le savoir.

Qu'est-ce que je dois faire ?

Il faut vous renseigner auprès de différents organismes qui pourraient vous couvrir :

- que vous soyez locataire ou propriétaire, l'assurance habitation comprend le plus souvent la responsabilité civile pour l'assuré, sa famille vivant à la même adresse
- les mutuelles étudiantes (LMDE et SMEREP) intègrent la responsabilité dans leur contrat : seulement si vous avez souscrit à la mutuelle en plus de l'assurance maladie obligatoire.
- votre assureur pour d'autres contrats (assurance scolaire...), votre banque...

Si vous êtes déjà couvert, on doit vous fournir une attestation sur simple demande.

Et si je ne suis pas couvert ?

Dans ce cas, vous devrez souscrire une assurance spécifique parce que le document est obligatoire. Vous pouvez vous adresser à tous les organismes déjà cités : assurance, mutuelle, banque

A quoi ressemble l'attestation ?

Elle est à votre nom, elle précise la garantie couverte, la période de validité.

Et si la période de validité est trop courte par rapport à la durée du stage ?

Souvent, l'assurance est prolongée d'année en année par tacite reconduction. A la date d'expiration, vous demandez une nouvelle attestation que vous transmettez au service des stages.

Contacts :

Sylviane Audet - P2 033
Responsable du Pôle Communication - Formation et
Insertion professionnelle - Partenariats
sylviane.audet@u-pec.fr - 01 45 17 13 15

Kania Lal-Gurmes - P2 031
Gestionnaire des stages
kania.lal-gurmes@u-pec.fr - 01 45 17 13 02